

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Michel ROTGER, Maire, certifie que le compte rendu de la séance du 25 juin 2013, comprenant les délibérations, prises par le Conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 28 juin 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à l'Hôtel de Ville de Chevigny Saint Sauveur,

Le 28 juin 2013.

Le Maire,



Michel ROTGER





Compte Rendu Succinct

Séance du 25 juin 2013

L'an deux mille treize et le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROTGER, Maire.

Étaient présents : M. ROTGER Michel- M. THENET Jean-Pierre - M. DUPONT Gérard - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre- M. LUPI Christian - M. RUET Guillaume - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas – Melle FEVRE Déborah - Melle BORSATO Louise (jusqu'à 21h30, à l'issue de la délibération « Rythmes scolaires – Projet d'Education Territorial (PEdT) » - Melle OUARTI Farah – M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - Mme HAZHAZ Dénia – Mme JOUBERT Andrée – M. COUPAT Laurent.

Présents excusés : Melle IGOLEN Marie – Mme TERRIER Marie-Claire (uniquement pour la délibération « subvention pour création d'une nouvelle association »)

Absents excusés représentés : Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (procuration à M. CAMBAZARD Nicolas) – Mme CARAVEL Pascale (procuration à M. ROTGER Michel) – Mme AUBERTIN Annie (procuration à Mme TERRIER Marie-Claire) – M. RECOUVREUX Robert (procuration à M. MILLET Gérald) – M. GUERREAU Michel (procuration à M. CADOUOT Christian) – Melle BORSATO Louise (procuration à Melle OUARTI Farah) à l'issue de la délibération « Rythmes scolaires – Projet d'Education Territorial (PEdT) » – M. GAUTHIER Pascal (procuration à M. LEGRAND Louis)

Secrétaire de séance : Melle OUARTI Farah

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

A. ADOPTION DES PROCES – VERBAUX DU 26 MARS 2013 ET DU 21 MAI 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 26 mars 2013.

Le procès-verbal du 21 mai 2013 n'est pas approuvé en attente des modifications apportées par Monsieur Louis Legrand.

B. COMMUNICATIONS

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales :

MARCHES PUBLICS : Article L2122-22 alinéa 4 du CGCT : liste des MAPA notifiés depuis le Conseil municipal du 21 mai 2013.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : Article L2122-22 alinéa 15 du CGCT : le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des déclarations d'intention d'aliéner des mois de d'avril, mai et juin (pour partie).

LOCATION DE SALLES : Article L2122-22 alinéa 5 du CGCT : Communication des locations des salles accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Maire (2^{ème} trimestre 2013).

C. INFORMATIONS

- **Démission de Mme Jocelyne MACE de ses fonctions de conseillère municipale** : par courrier du 22 mai 2013, reçu le 23 mai 2013, Mme MACE a fait part à M. le Maire de sa démission du Conseil municipal et de son retrait de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ainsi que des commissions Culture et Enseignement.
M. le Maire a accepté cette démission à compter de sa réception.
- **Démission de M. Christian PREIONI de ses fonctions de conseiller municipal** : par courrier du 12 juin 2013, reçu le 13 juin 2013, M. PREIONI a fait part à M. le Maire de sa démission du Conseil municipal.
M. le Maire a accepté cette démission à compter de sa réception.
- **Installation de Mme Andrée JOUBERT en tant que conseillère municipale** : M. le Maire précise que conformément à l'article L. 270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».
Il informe les conseillers municipaux que Mme Andrée JOUBERT est la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Un nouvel élan pour Chevigny ».
M. le Maire rappelle que la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au « suivant de liste » sans que ce dernier n'ait à l'accepter formellement. Toutefois, dans un courrier du 10 juin 2013, Mme JOUBERT a été invitée à confirmer par écrit son acceptation.
Par conséquent, Mme JOUBERT est déclarée conseillère municipale à la date du 23 mai 2013 et est installée en tant que telle à l'occasion de la séance du conseil municipal.
- **Installation de M. Laurent COUPAT en tant que conseiller municipal** : M. le Maire précise que conformément à l'article L. 270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».
Il informe les conseillers municipaux que M. Laurent COUPAT est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Un nouvel élan pour Chevigny ».
M. le Maire rappelle que la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au « suivant de liste » sans que ce dernier n'ait à l'accepter formellement. Toutefois, dans un courrier du 13 juin 2013, M. COUPAT a été invité à confirmer par écrit son acceptation.
Par conséquent, M. COUPAT est déclaré conseiller municipal à la date du 13 juin 2013 et est installé en tant que tel à l'occasion de la séance du conseil municipal.
- **Récapitulatif des opérations avec clauses d'insertion de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur** : suite à la séance du conseil du 21 mai dernier, le conseil municipal a pris connaissance du complément d'information relatif aux clauses d'insertion introduites dans les marchés suivants : réhabilitation et extension de la piscine municipale, construction de la médiathèque, travaux d'aménagement du bassin extérieur de la piscine municipale et entretien des espaces verts.
- **Remerciements divers.**

D. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 25 juin 2013, le Conseil municipal :

Défibrillateurs – Contrat de maintenance

-**ACCEPTE** à l'UNANIMITE l'offre de contrat de maintenance n° SF-4198-GP de la société SCHILLER France SAS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat, l'annexe, ainsi que tout avenant éventuel se rapportant au contrat initial.

Personnel municipal – modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

-**Décide** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et **Dit** que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2013.

Tableau des effectifs – Création de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)

-**DECIDE** à l'UNANIMITE de créer ces emplois dans le cadre des contrats d'accompagnement(C.A.E.) à compter du 1er juillet 2013 à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois, renouvelables dans les conditions fixées par le service Public Régional de l'Emploi et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes avec Pôle Emploi.

Tableau des effectifs – Création de deux emplois d'avenir

-**DECIDE** à l'UNANIMITE de créer ces emplois d'avenir à compter du 1er août 2013 à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois, renouvelables dans la limite de 36 mois maximum et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes avec l'organisme chargé de la mise en œuvre (Mission Locale ou Pôle Emploi).

Carte culture, signature des conventions 2013/2014

-**APPROUVE** à l'UNANIMITE la convention cadre triennale 2013/2016 telle que présentée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, et **APPROUVE** la convention annuelle 2013/2014 telle que présentée et **AUTORISE** le Maire à la signer et à signer les conventions annuelles des saisons culturelles suivantes dans la limite du terme de la convention triennale 2013/2016.

Ecole Ez Allouères - Demande de subvention DETR pour le changement de toutes les portes du groupe scolaire et pour la pose de grilles de protection sur les volets du restaurant scolaire

- **ADOpte** à l'UNANIMITE le principe de l'opération de changement de toutes les portes du groupe scolaire Ez Allouères ainsi que la pose de grilles de protection sur les volets du restaurant scolaire et **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Demande d'aide auprès du Parlement pour l'acquisition et l'installation de jeux au groupe scolaire Henri Marc

-**SOLLICITE** à l'UNANIMITE une aide parlementaire au titre de l'année 2013 auprès du Sénateur Alain HOUPERT au taux maximum, **SOLLICITE** l'autorisation d'acquérir les jeux et de commencer l'installation avant la notification de cette aide et **ARRETE** les modalités de financement par sollicitation de cette aide, le solde sera financé sur le budget de la commune chapitre 23 article 2312 et sur le financement DETR.

Demande de subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles – Suite aux dégâts causés à la Ville par les inondations du 3 au 5 mai 2013

- **APPROUVE** par 25 voix pour et 7 abstentions (M. LEGRAND – M. POIREL – Mme GRISON – Mme HAZHAZ – Mme JOUBERT – M. COUPAT – M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) le projet d'intervention de réfection à l'identique du revêtement du parking et de la voie de circulation d'accès ainsi que le dallage (bornes + sablage) du Polygone et de remplacement de la borne hydraulique de passage, pour un montant de 107 676,87 € H.T + 1 334,30 €, **SOLLICITE** une subvention de 35 % du montant H.T. et **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet, soit deux mois après le dépôt du dossier, sauf autorisation accordée avant la fin de ce délai lorsque les travaux concernés doivent être effectués en urgence.

CFA LA NOUE – Cotisation pour l'année 2013

-**DECIDE** par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme GRISON – Mme HAZHAZ – M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) de verser la somme de 2 010,00 € à l'Association.

Mission locale-Cotisation pour l'année 2013

-**DECIDE** à l'UNANIMITE de renouveler son adhésion à la Mission Locale de l'Agglomération Dijonnaise et **DECIDE** à cet effet de verser à la Mission Locale une cotisation de 5 167,32 € au titre de l'année 2013.

Rythmes scolaires – Projet d'Education Territorial (PEdT)

-**APPROUVE** à l'UNANIMITE la mise en œuvre du Projet d'Education Territorial (PEdT) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'engagement contractuel correspondant, **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la signature d'une convention de mise à disposition des équipements communaux avec chaque organisme qui interviendra au titre des rythmes scolaires, dans le cadre de la délégation du Maire pour le « louage de choses », **APPROUVE** l'établissement d'une convention de partenariat avec chaque organisme intervenant au titre des rythmes scolaires, **DIT** que les coûts des prestations et leur mode de règlement seront fixés dans chaque convention, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer chaque convention.

Remboursement 3^{ème} trimestre accompagnement scolaire – EL ASERY Fathia

- **DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour le remboursement total de 14,40 € à Mme et M. EL ASERY.

Forum des associations 2013

-**DONNE** à l'UNANIMITE un avis favorable à cette proposition, **DECIDE** de passer diverses conventions de partenariat financier ou de prestations en charges ou en produits avec des tiers comme défini dans le modèle de convention présentée et **AUTORISE** le Maire à signer les dites conventions.

Subvention exceptionnelle – CLES tir à l'arc – 13 et 14 juillet 2013

-**DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'organisation d'une manche des championnats de France N2 de Tir à l'Arc.

Subvention nouvelle association « Chevigny pour Tous »

-**DECIDE** par 24 voix pour et 7 abstentions (M. LEGRAND – M. POIREL – Mme GRISON – Mme HAZHAZ – Mme JOUBERT – M. COUPAT – M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € au titre de la création d'une nouvelle association.

SDAT – Demande d'avis pour la mise à disposition gratuite du Polygone le vendredi 6 sept. 2013

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITE à la gratuité de la salle Le Polygone au profit de la société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail – SDAT (Etablissement d'utilité Publique–Décret du 13 août 1906) pour l'organisation d'une soirée de bienfaisance le 6 septembre 2013.

Nouvelle composition du conseil communautaire – Détermination du nombre et du mode de répartition des délégués communautaires en vue des élections municipales de mars 2014

-**VALIDE** à l'UNANIMITE la répartition « imposée » par la loi et issue de la stricte application des critères listés par l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Gymnase Les Iris – Projet de bail professionnel avec M. DALLA TORRE – Annulation de la délibération n°190-11-2012

-**ANNULE** à l'UNANIMITE la délibération n° 190-11-2012 du 27 novembre 2012 autorisant l'établissement d'un bail professionnel ; **APPROUVE** l'établissement d'un protocole d'accord entre la Ville et M.DALLA TORRE, préalable à la signature d'une convention d'occupation et **AUTORISE** M. le Maire à le signer ; **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'établissement d'une convention d'occupation précaire par M. le Maire, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, au titre de sa délégation de pouvoir pour le « louage de choses » ; **DIT** qu'il sera demandé à M. DALLA TORRE une contribution forfaitaire aux charges concernant les fluides et **FIXE** le montant à 165 euros par mois (*la contribution forfaitaire doit s'entendre comme n'étant pas susceptible de régularisation en cours ou fin d'année*) ; **ACCEPTTE** la répartition à part égale des frais de notaire pour cette affaire, soit 450 €, entre la Ville et M. DALLA-TORRE.

Marchés publics – Renouvellement des membres de la Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) suite à la démission d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

-**ELIT** M. Michel ROTGER président de la commission d'appel d'offres,
-**ELIT** après avoir, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, voté à scrutin secret, M. Gérard DUPONT, M. Jean-Pierre THENET, M. Christian LUPI, Mme Elisabeth FRANCOIS, Mme Andrée JOUBERT en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres, et **ELIT** Mme Lucienne PUSSET, M. Christian CADOUOT, Mme Marie-Claire TERRIER, M. Pierre LEROY, M. Laurent COUPAT en tant que membres suppléants.

Commissions communales « Action culturelle », « Enseignement » et « Sécurité et Tranquillité » – Remplacement d'un conseiller démissionnaire

-**DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier la composition des commissions « **Enseignement** », « **Action culturelle** » et « **Sécurité et Tranquillité** » comme suit :

Enseignement

Madame Andrée JOUBERT remplace Madame Jocelyne MACE

Action culturelle

Madame Andrée JOUBERT remplace Madame Jocelyne MACE

Sécurité et Tranquillité

Monsieur Laurent COUPAT remplace Monsieur Christian PREIONI

Dénomination « Les Allées du château »

-**DECIDE** à l'UNANIMITE de nommer « Les Allées du château ».

ZAC Les Terres Rousses – Cession du lot 2a et de la parcelle ZB n°255 en partie à Monsieur Sébastien DUPIN

-**ACCEPTE** par 25 voix pour et 7 contre (M. LEGRAND – M. POIREL – Mme GRISON – Mme HAZHAZ – Mme JOUBERT – M. COUPAT – M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la cession du lot 2a d'une superficie de 3000 m² et de 940 m² de la parcelle cadastrée section ZB n°255 à Monsieur Sébastien DUPIN au prix de 227 820 € HT (270 336,34 € TTC) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Modification de la délibération n°87.05.2013 du 21 mai 2013 – ZAC Les Terres Rousses – Cession du lot 2c

-**MODIFIE** par 25 voix pour et 7 abstentions (M. LEGRAND – M. POIREL – Mme GRISON – Mme HAZHAZ – Mme JOUBERT – M. COUPAT – M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la délibération n°87.05.2013 du 21 mai 2013, **ACCEPTE** la cession du lot 2c, d'une surface de 1230 m², à la SCI DERCYA II, représentée par Monsieur Georges GAUCHER et située 41 chemin de Villette à CHALEINS (01480), au prix de 92 250 € HT, soit 109 570,24 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Bâtiment Le République – Vente de la cellule n°2 à l'institut de beauté Aloès, représenté par Madame Florence CHAGNEUX

-**ACCEPTE** par 31 voix pour et 1 contre (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la vente de la cellule professionnelle n°2 du bâtiment « Le République » ainsi qu'une place de parking à l'institut de beauté Aloès, géré par Madame Florence CHAGNEUX, au prix de 130 000 euros HT. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces et documents se rapportant à cette affaire.

Lotissement communal « Le Clos en Mont Vaux » – Vente du lot n°1

-**ACCEPTE** la vente du lot n°1 à Madame LAMTALSSI domiciliée 15 rue du Château à Chevigny-Saint-Sauveur au prix de 103 248,57 € TVA sur marge comprise, **INFORME** le futur acquéreur qu'il aura à sa charge des travaux de terrassement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces et documents se rapportant à cette affaire, et **DIT**, conformément au permis d'aménager, que la voirie restera communale après aménagement.

Vente et location des parkings en sous-sol de la résidence Oxford située rue Buffon

-**ACCEPTE** par 31 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la location d'un parking en sous-sol (lot n°11A) à Madame Caroline BARAULT au prix de 324 € / annuel et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

-**ACCEPTE** par 31 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la location d'un parking en sous-sol (lot n°1B) à Monsieur Chris COURTOIS au prix de 324 € / annuel et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

-**ACCEPTE** par 31 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la cession d'un parking en sous-sol (lot n°8A) à Monsieur Michel SCANZI, représenté par Maître LORISSON au prix de 4 050 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

-**ACCEPTE** par 31 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la cession d'un parking en sous-sol (lot n°9A) à Monsieur Julien DESBORDES au prix de 4 050 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ACCEPTE par 31 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER par procuration à M. LEGRAND) la cession d'un parking en sous-sol (lot n°10A) à Madame Jacqueline LAVEAUX au prix de 4 050 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur



Michel ROTGER



NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.